

Direction Secteur Développement Urbain  
Urbanisme

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N°AR2023\_710**

**OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'ENSEIGNE, UNIBIO**

**Le maire de Givors,**

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8 et suivants,

**Vu** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2023 approuvant le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon,

**Vu** l'arrêté du maire n°AR2022\_055 en date du 21 janvier 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit,

**Vu** la demande d'autorisation d'enseigne reçue en mairie le 21 novembre 2023, présentée par madame Vanessa Guillaud, au bénéfice de Unibio sis 1 quai des Martyrs du 8 février 1962 - 69700 Givors, enregistrée sous le n° DAP 069 091 23 0011 ;

**Considérant** que le projet de l'enseigne Unibio respecte la réglementation nationale et le Règlement Local de Publicité.

**ARRÊTE**

**Article 1** : La demande d'autorisation préalable est accordée pour trois enseignes à Unibio, 1 quai des Martyrs du 8 février 1962 - 69700 Givors.

**Article 2** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.

**Article dernier** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la Ville de Givors – PROJET réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 18 décembre 2023,

Nabiha LAOUADI, 5ème  
adjointe déléguée à  
l'urbanisme, à l'habitat et au  
droit

**Envoyé en Préfecture le :**

**Affiché ou notifié le :**

Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Ministère chargé  
 de l'environnement

**demande d'autorisation préalable**

- de nouvelle installation
- de remplacement
- de modification

N° 14798\*01

**d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité,  
 une préenseigne ou une enseigne**

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1<sup>er</sup> - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

14137 03589

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
 Dossier transmis à : le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
 ABF  préfet de région  Numéro d'autorisation : AP - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_

**Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation**

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.  
 Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.  
 Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

**1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif**

**Vous êtes un particulier :** Madame  Monsieur   
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
**Vous êtes une personne morale :**  
 Dénomination : UNIBIO Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 N° SIRET : 4 4 3 0 9 4 0 6 5 0 0 0 3 6 Forme juridique SELARL  
 Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur   
 Nom : GUILLAUD Prénom : Vanessa

**2. Coordonnées du déclarant**

**Adresse :** Numéro 7 Extension \_\_\_\_\_ Lieu-dit ou boîte postale \_\_\_\_\_  
 Voie Avenue Gambetta  
 Code postal 2 6 1 0 0 Localité Romans-sur-Isère  
 N° de téléphone \_\_\_\_\_ N° de télécopie \_\_\_\_\_  
 Adresse électronique valerie.sellem@labo-unibio.fr

**3. Localisation d'installation du ou des dispositifs**

Département Rhône Commune Givors  
 Adresse 1 Quai des Martyrs du 8 Février 1962

**4. Enseignes**

Situation de l'activité RDC  Etage(s) n° \_\_\_\_\_  
**4.1. Enseigne n°1**  
**Support de l'enseigne projetée :**  
 Sur toiture  Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)   
 Sur façade  parallèle à la façade  perpendiculaire à la façade   
 Sur clôture  Sur auvent ou marquise  Sur garde-corps   
 Enseigne à faisceau de rayonnement laser  Puissance de la source \_\_\_\_\_  
**Type d'enseigne**  
 Lettres individuelles  Bandeau support  Enseigne double-face   
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

**Enseigne lumineuse** Oui  Non

Projection ou transparence  Lettre découpées  Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique  Autre  Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m<sup>2</sup> de nuit cd/m<sup>2</sup>

Efficacité lumineuse 800 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 23h00-6h00

**Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond vert canard lettres blanches

Largeur 0 3 , 0 0 m Hauteur 0 0 , 4 1 m Epaisseur 1 0 cm Surface 0 1 , 2 3 m<sup>2</sup>

**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 2 , 5 0 mètres Saillie sur la façade 1 0 , 0 0 cm

Largeur de la rue \_\_\_\_\_ mètres Largeur du trottoir 4 2 6 , 0 0 cm

**4.2. Enseigne n°2**

**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture  Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m<sup>2</sup>)

Sur façade parallèle à la façade  perpendiculaire à la façade

Sur clôture  Sur auvent ou marquise  Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser  Puissance de la source

**Type d'enseigne**

Lettres individuelles  Bandeau support  Enseigne double-face

Précisez :

**Enseigne lumineuse** Oui  Non

Projection ou transparence  Lettre découpées  Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique  Autre  Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m<sup>2</sup> de nuit cd/m<sup>2</sup>

Efficacité lumineuse 800 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) 23h00-6h00

**Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond vert canard lettres blanches

Largeur 0 3 , 0 0 m Hauteur 0 0 , 4 1 m Epaisseur 1 0 cm Surface 0 1 , 2 3 m<sup>2</sup>

**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté - pièce AP2)**

Hauteur libre au dessus du niveau du sol 0 2 , 5 0 mètres Saillie sur la façade 1 0 , 0 0 cm

Largeur de la rue \_\_\_\_\_ mètres Largeur du trottoir 0 0 2 , 2 2 cm

**4.3. Enseigne n°3**

**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture  Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m<sup>2</sup>)

Sur façade : parallèle à la façade  perpendiculaire à la façade

Sur clôture  Sur auvent ou marquise  Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser  Puissance de la source

**Type d'enseigne**

Lettres individuelles  Bandeau support  Enseigne double-face

Précisez : Lettres adhésives sur vitrine

**Enseigne lumineuse** Oui  Non

Projection ou transparence  Lettre découpées  Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique  Autre  Précisez :

Luminance maximale : de jour cd/m<sup>2</sup> de nuit cd/m<sup>2</sup>

lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif)

**Caractéristiques et dimensions**

Couleur : fond transparent lettres blanches  
 Largeur 0 0 . 7 0 m Hauteur 0 0 . 1 5 m Epaisseur \_\_\_ cm Surface 0 0 . 1 5 m<sup>2</sup>

**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)**

Hauteur libre au dessus du niveau du sol \_\_\_ , \_\_\_ mètres Saillie sur la façade \_\_\_ , \_\_\_ cm  
 Largeur de la rue \_\_\_ , \_\_\_ mètres Largeur du trottoir \_\_\_ , \_\_\_ cm

**4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement**

Enseigne sur toiture : Nombre Surface cumulée \_\_\_ , \_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Enseigne sur façade : Nombre Surface cumulée \_\_\_ , \_\_\_ m<sup>2</sup>  
 Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m<sup>2</sup>) Nombre

**4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)**

Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement \_\_\_ , \_\_\_ m<sup>2</sup> Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement 0 0 2 , 6 1 m<sup>2</sup> Surface de la façade commerciale 0 3 7 , 2 0 m<sup>2</sup>

**4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes**

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui  Non   
 Zonage du règlement local de publicité  
 S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui  Non   
 Durée d'installation  
 Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui  Non   
 Précisez  
 Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui  Non   
 Précisez  
 Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui  Non   
 Précisez  
 Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui  Non   
 Précisez  
 Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui  Non   
 Précisez

**5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)**

**5.1. Localisation du dispositif ou du matériel**

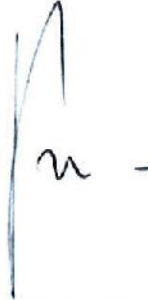
Propriété privée  Domaine public   
 Superficie du terrain (hors domaine public) \_\_\_ , \_\_\_ m<sup>2</sup> Référence cadastrale (indicative)  
 Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique \_\_\_ , \_\_\_ mètres  
 Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu \_\_\_ , \_\_\_ mètres

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.  
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : Romans-sur-Isère

Le, 30 / 10 / 2023

Signature du demandeur



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bache ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

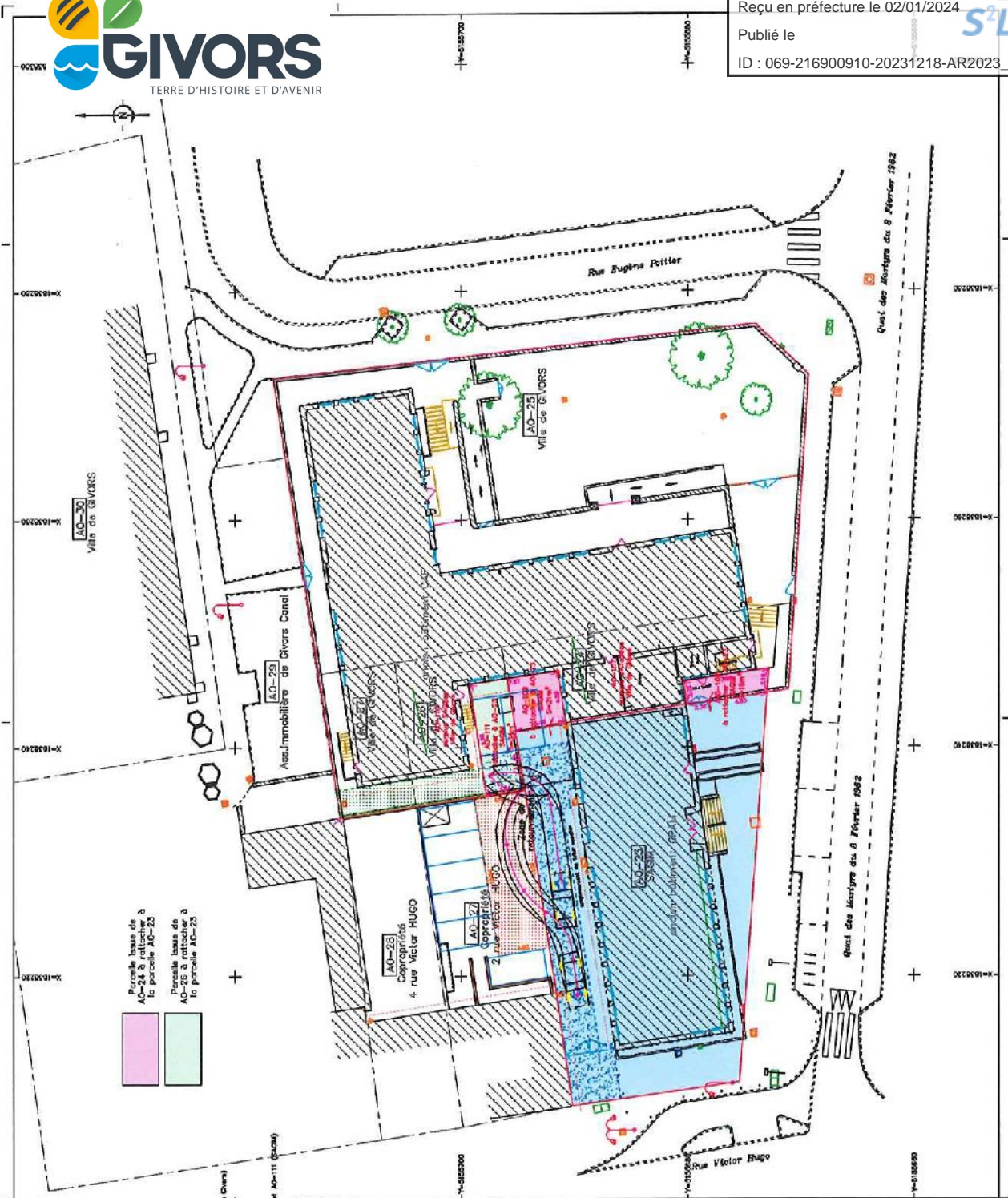
410 mm



Ville de Givors

-  Vert canard  
126-16 C
-  Vert d'eau  
130-2 C

Enseigne bandeau lumineuse 3000x410 mm - Alu ajouré bord pliés - Laqué suivant pantone + éclairage par modules led epaisseur 20mm, PMMA diffusant.



Parcelle base de AO-24 à rattacher à la parcelle AO-23

Parcelle base de AO-26 à rattacher à la parcelle AO-23

**LEGende**

	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau
	Existant
	Nouveau

Service de passage de servitudes en faveur de constituer au profit de AO-27 et AO-110 (A&E de Canal)  
 Front servant : AO-23, AO-24, AO-25, AO-111  
 Front desservi : AO-27 et AO-110  
 Service de passage de servitudes en faveur de constituer au profit de AO-23, AO-109 et AO-111 (B&S)  
 Front servant : AO-23, AO-24, AO-25, AO-111 et AO-110  
 Front desservi : AO-109 et AO-111  
 Service de passage de servitudes en faveur de constituer au profit de AO-23, AO-109 et AO-111 (B&S)  
 Front servant : AO-23, AO-24, AO-25, AO-111 et AO-110  
 Front desservi : AO-109 et AO-111

DEPARTEMENT DU RHONE  
**COMMUNE DE GIVORS**  
 Rue Victor Hugo et Eugène Poitler  
 Section AO - Parcelles 1°24-56

Propriété de la Ville de GIVORS

**PLAN DE DIVISION ET DES SERVITUDES**

Echelle : 1/200

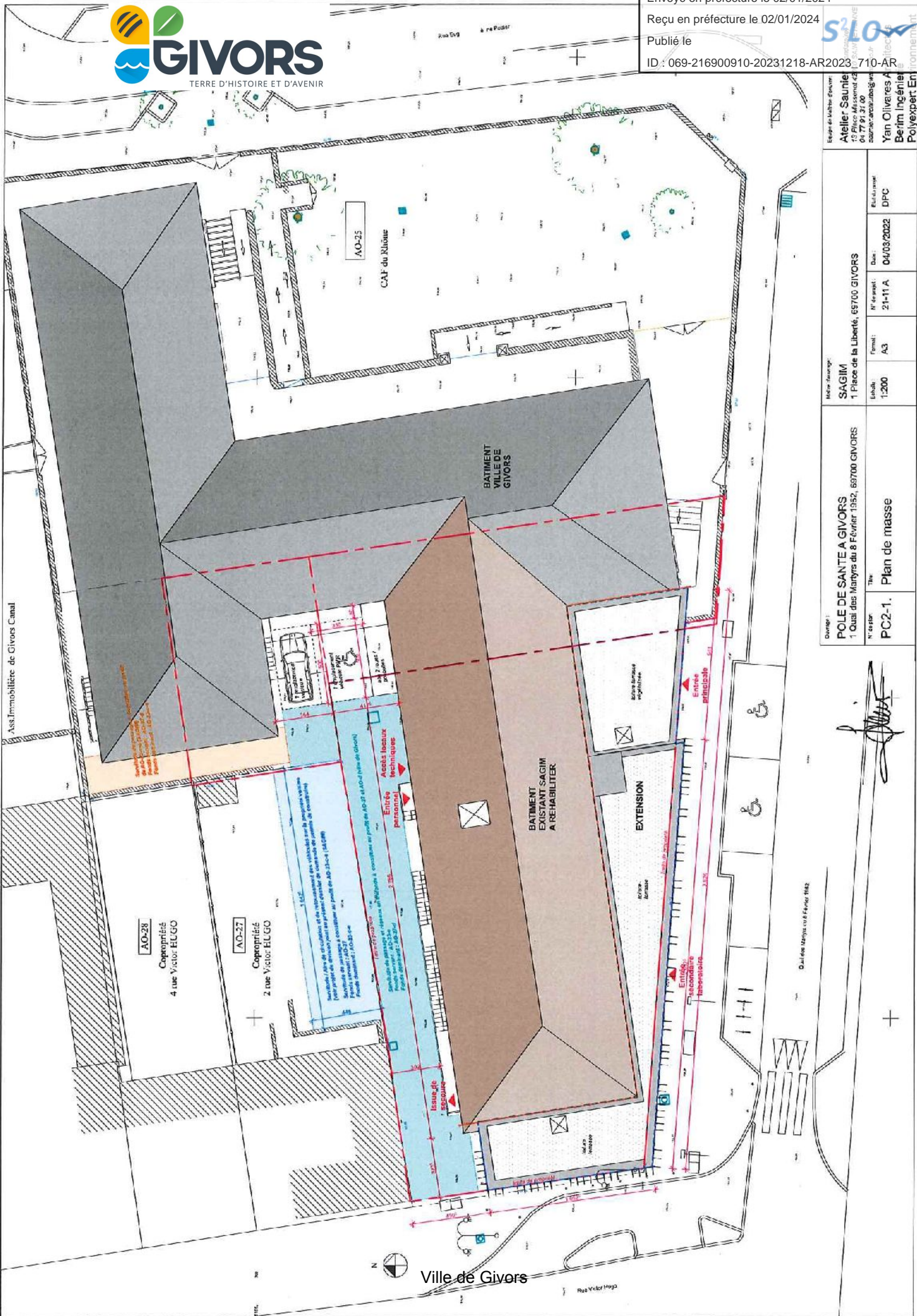
Ville de Givors

APPRENTIS

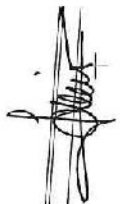
N°	Reçu	Date	Intitulé	Intervenant
1	AO	04/03/2024	Land E&A	D&S&S&S
2	AO	04/03/2024	Travaux de terrain	D&S&S&S
3	AO	04/03/2024	Travaux de terrain	D&S&S&S
4	AO	04/03/2024	Travaux de terrain	D&S&S&S
5	AO	04/03/2024	Travaux de terrain	D&S&S&S

CHATELAIN ARCHITECTURE  
 1 rue Lantier - 69600 GIVORS  
 Tél : 04 78 73 11 06 - Mail : chatelain@chatelain.com - P : www.chatelain.com





Ouvrage : <b>POLE DE SANTE A GIVORS</b> 1 Quai des Martyrs du 8 Février 1952, 69700 GIVORS	Maître d'ouvrage : <b>SAGIM</b> 1 Place de la Liberté, 69700 GIVORS	Date : <b>04/09/2022</b>	Rôle du maître : <b>DPC</b>
N° de plan : <b>PC2-1</b>	Titre : <b>Plan de masse</b>		



**AVANT**





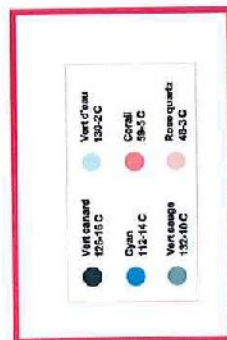
**AVANT**

Ville de Givors  
**FAÇADE OUEST**

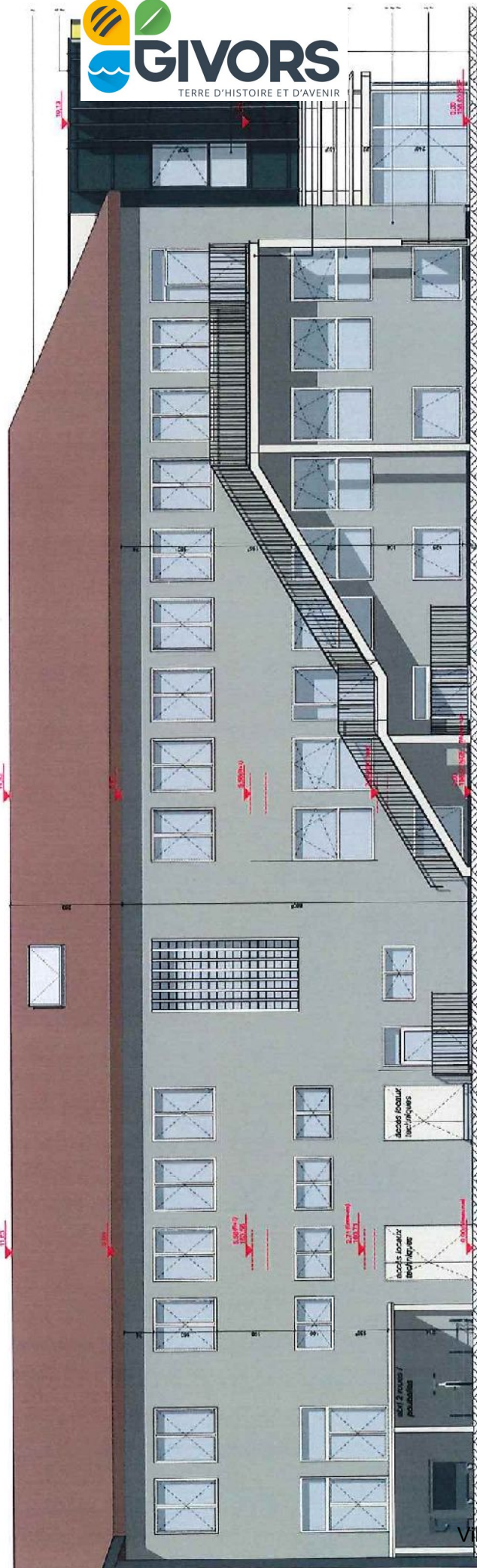


**APRÈS**

**FAÇADE OUEST**



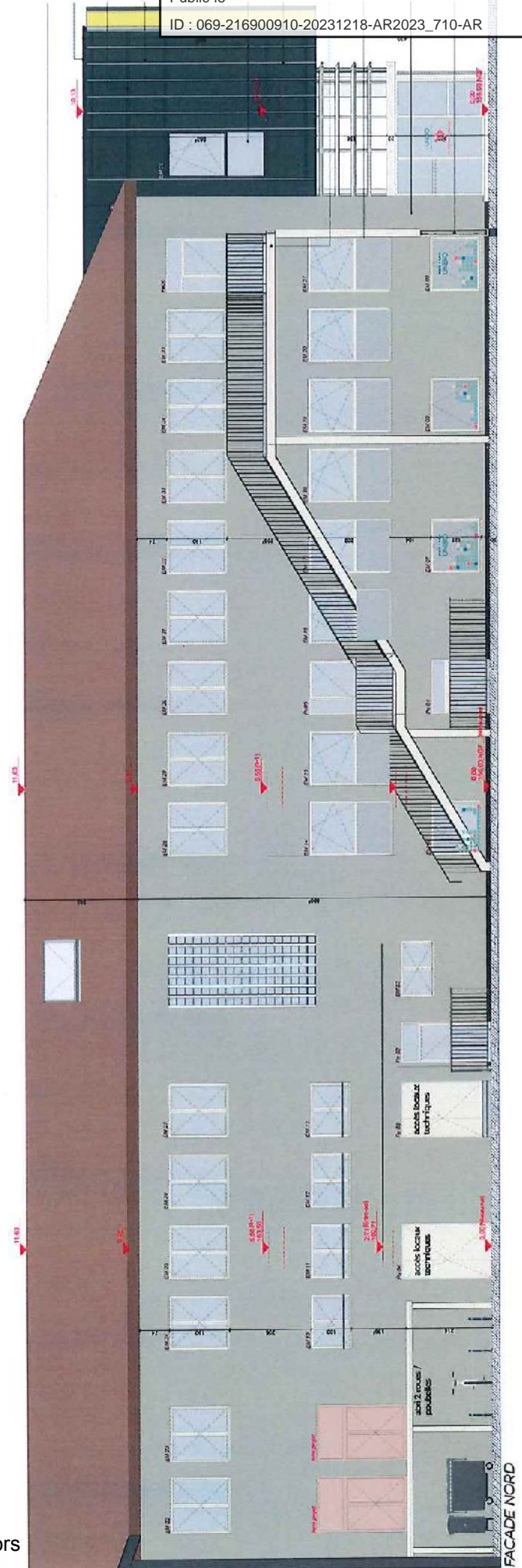
AVANT



FACADE NORD

Vue de Givors

ARRIÈRE



FACADE NORD

Laboratoire UNIBIO  
Madame Valérie SELLEM  
7 avenue Gambetta  
26100 ROMANS SUR ISERE

Givors, le 25 octobre 2023

Madame,

Dans le cadre du bail commercial, conclu sous seing privé le 9 décembre 2021, entre la SAGIM et la société UNIBIO, vous nous faites part de votre volonté d'installer des enseignes sur l'ensemble immobilier dénommé pôle et tiers lieu de santé, sis 1 quai des Martyrs du 8 février 1962 (69700 GIVORS) en cours de réalisation par la SAGIM.

Après analyse de votre projet, je vous donne mon accord de principe sur l'installation de vos enseignes, sous réserve du respect des règles de l'art et de l'obtention de l'autorisation par les autorités compétentes en la matière.

Pour rappel, conformément à l'article 11.2.6 enseignes du bail commercial qui nous lie, l'installation des dites enseignes sera à vos frais, risques et périls. Vous devez veiller à ce qu'elles soient solidement maintenues et les entretenir en parfait état. Vous êtes seuls responsables des accidents que leur pose ou leur existence pourrait occasionner.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**MOLINA Yves**

Signature numérique de  
MOLINA Yves  
Date : 2023.10.25 21:46:29  
+02'00'

Yves MOLINA  
Directeur Général

